

Conseil du 19e - Séance du 1^{er} février 2016

Vœu déposé par François DAGNAUD, Karine GAUTREAU, Roger MADEC, Sergio TINTI, Dan LERT, et les groupes de la majorité relatif à l'offre municipale d'accès à l'enseignement musical dans le 19^e

La Ville de Paris propose une offre d'accès à l'enseignement musical riche et variée, qui s'appuie notamment sur son réseau de conservatoires municipaux, ses centres d'animation et les PVP qui interviennent dans les écoles élémentaires.

Le développement des ARE a permis de conquérir de nouveaux publics et de sensibiliser les plus jeunes à la pratique chorale ou instrumentale.

Ces politiques municipales méritent aujourd'hui d'être interrogées pour renforcer encore les capacités d'accueil des équipements et la cohérence pédagogique de l'offre dispensée. L'éclatant succès public de la Philharmonie, qui a accueilli pour sa première année plus d'un million de visiteurs, témoigne largement du goût et de l'attente des Parisiens pour un accès à l'enseignement musical innovant, accueillant et attentif aux logiques de territoire.

Les réformes en cours dans les conservatoires municipaux et au sein des équipements de la Ville dédiés à la jeunesse (Antennes Jeunes, Centres d'animation) doivent, dans le 19^e, intégrer non seulement la spécificité et la vocation de ces établissements, mais aussi la singularité des publics et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, afin de conjuguer au mieux proximité et qualité.

Le conservatoire municipal du 19^e a largement anticipé cette évolution en s'engageant pleinement dans les ARE, et en développant, de manière innovante, ses actions hors les murs et en particulier des partenariats avec des écoles de l'arrondissement.

De la même manière, les centres d'animation du 19^e ont développé depuis de nombreuses années un projet d'éducation populaire et de démocratisation de l'enseignement musical, qui s'est notamment développé dans les deux centres d'animation Curial et Solidarité-Angèle Mercier situés en quartiers prioritaires au bénéfice de jeunes dont les familles relèvent des plus bas QF.

La démocratisation de l'enseignement musical et son inscription dans un projet d'éducation populaire sont ainsi des objectifs partagés mais également une réalité à l'œuvre dans nos quartiers, qui s'appuient sur l'investissement et la qualité des équipes en place, qu'elles soient directement issues de la DAC ou délégataire de service public pour le compte de la Ville.

C'est ainsi que, sur proposition des groupes de la majorité, le Conseil du 19^e émet le vœu que :

- **la concertation initiée avec les acteurs concernés par la réforme des équipements dédiés à la jeunesse et la réflexion engagée sur les CMA soit poursuivie et mutualisée, dans un souci de cohérence et de complémentarité entre les différentes structures municipales;**
- **les acquis et les moyens de cette démarche de démocratisation et d'éducation populaire soient protégés, notamment dans les quartiers populaires où les jeunes en sont les premiers bénéficiaires, à l'exemple des centres d'animation Curial et Solidarité-Angèle Mercier.**